

## PROGRAMME DE FORMATION

### LICENCE PROFESSIONNELLE

**Mention: Métiers de l'informatique : Administration & sécurité des systèmes & des réseaux**

**Parcours : Audit et Sécurité des Réseaux & des Systèmes d'Information**

Codes NSF : 326m, 326n, 326p, 326r

Action diplômante en présentiel

### PRÉSENTATION

#### **Objectifs de la formation :**

Cette licence vise à former des professionnels en informatique et réseaux qui auront intégré dans leur culture et dans leurs pratiques les problèmes de sécurité que pose l'informatique. Ils seront capables de conduire un audit de sécurité informatique, et de mettre en place une politique de sécurité des réseaux et systèmes informatiques adaptée dans une entreprise, puis d'en assurer la maintenance.

La formation est sanctionnée par un diplôme de l'Enseignement Supérieur de niveau II, BAC +3, enregistré au R.N.C.P. sous le n° 29964 : [www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=29964](http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=29964)

#### \* Compétences visées

Le titulaire de la Licence Professionnelle ASRSI sera capable :

- de maîtriser les concepts en audit et sécurité des réseaux et systèmes d'information,
- de conduire un audit de sécurité informatique,
- de mettre en place une politique de sécurité des réseaux et systèmes d'information adaptée,
- d'assurer la maintenance du système de sécurité mis en place.

#### \* Secteurs d'activités

- les cabinets spécialisés

#### \* Types d'emploi

- Administrateur réseaux et sécurité réseaux dans une PME.
- Collaborateur en cabinet d'audit et de conseil en sécurité informatique.
- Collaborateur spécialisé en sécurité et audit dans une SSII.
- Assistant expert en sécurité informatique.
- Responsable des systèmes d'information et réseaux dans une PME

#### **Spécificités :**

La formation, outre les cours classiques en modules, est articulée autour de trois éléments fondamentaux, favorisant son rapprochement avec le monde de l'entreprise, que sont le diagnostic, le projet et le stage.

Le diagnostic est fait en entreprise courant décembre (au début de la formation), juste après le cours sur ce sujet. Son périmètre aura été préalablement précisé avec le tuteur entreprise. Il permet à l'apprenant de faire le point dans l'entreprise sur la sécurité de ses réseaux et de son Système d'information - SI. De cette photo de l'entreprise, l'apprenant propose assez naturellement une étude approfondie d'une solution technique à un problème soulevé, qu'il réalisera dans le cadre de son projet. L'intérêt ici est de proposer une solution à un vrai problème rencontré par l'entreprise. Le sujet du projet, validé par le responsable des projets de la formation, est réalisé dans l'entreprise, ou à l'IUT, en cas d'impossibilité en entreprise.

#### **Taux d'insertion :**

Chiffres clés orientation/insertion, source Observatoire UNICAEN

([https://www.unicaen.fr/observatoire\\_unicaen/resultats/resultatsLP.html](https://www.unicaen.fr/observatoire_unicaen/resultats/resultatsLP.html))

La licence affiche un bon taux d'insertion professionnelle (plus de 50%), avec surtout une très bonne adéquation (plus de 80%) entre le niveau de qualification et les compétences acquises dans la formation avec le travail demandé. On peut noter en 2012 et 2013 entre 30 et 40 % de poursuite d'études, sur les 80 % de réponses aux enquêtes, dans la majorité des cas par voie d'apprentissage, en Master-professionnel ou plus rarement en école d'ingénieur (dont l'ENSI-CAEN en monétique et sécurité).

Dans une très grande majorité des cas, les embauches se font dans des petites entreprises locales, suivies par des embauches dans des groupes internationaux implantés localement.

Postes occupés : Administrateur systèmes et réseaux, technicien réseau niveau 2/3, responsable système d'information (PME).

## **PROGRAMME**

### **Contenu pédagogique de la formation :**

- 450h d'enseignement
- 150h de projet tuteuré en centre ou en entreprise
- 16 semaines de stage pratique obligatoire en entreprise (environ 35 semaines si contrat de professionnalisation, selon la durée du contrat).

Le travail personnel est estimé à environ 7heures hebdomadaires (préparation des travaux dirigés, recherche bibliographique, relecture des cours, approfondissement des concepts, exercices méthodologiques etc.).

- **UE 1 : Mise à niveau partie-1 .option-1**  
Réseaux-1  
Réseaux-2
- **UE1 : Mise à niveau partie-1, option-2**  
Arithmétique dans Z  
Réseaux-3
- **UE1 : Mise à niveau partie-1, tronc commun**  
Hacking et gestion de la mémoire en « C »
- **UE 2 : Mise à niveau partie-2, option-1**  
Arithmétique dans Z  
Fondamentaux des systèmes Linux
- **UE 2 : Mise à niveau partie-2, option-2**  
Hacking et gestion de la mémoire en « C »  
Fondamentaux des systèmes Linux
- **UE2 : Mise à niveau partie-2, tronc commun**  
Histoire et typologie des attaques  
Expression-communication
- **UE 3 : Principes des Systèmes d'Information**  
Systèmes d'Information  
Big Data
- **UE 4 : Outils et méthodologies pour les Systèmes d'Information**  
Anglais  
Droit  
Gestion de projets
- **UE 5 : Gestion des Systèmes d'Information partie-1**  
Cryptographie  
Sécurité des systèmes d'information
- **UE 6 : Gestion des Systèmes d'Information partie-2**  
Sécurité des réseaux  
Administration système avancée
- **UE 7 : Méthodologie de l'Audit**  
Diagnostic  
Audit général  
Audit informatique
- **UE 8 : Audit appliqué et analyse des risques**  
Audit informatique  
Diagnostic des risques  
Analyse des risques  
Application web

- **UE 9 : Politiques correctives et infrastructures**  
Infrastructure  
Sécurité et infrastructure
- **UE 10 Projet tuteuré 150h**
- **UE 11 Stage : 16 semaines**

### **Déroulement de la formation :**

\* de fin septembre (pré-rentree le 1<sup>er</sup> septembre) à juin

\* en continu, temps plein, alternance : périodes en centre /périodes en entreprise selon un calendrier défini avant l'entrée en formation.

\* Groupe entre 16 à 20 stagiaires.

\* Lieu : IUT de Caen, Campus 3, rue Anton Tchekhov, 14123 lfs

### **Méthodes et moyens pédagogiques :**

Une salle est dédiée à la formation. Elle est équipée de dispositifs systèmes et réseaux permettant de mettre en place des infrastructures sécurisées. La formation dispose d'un serveur de virtualisation support au dispositif pré-cité.

Les apprentissages utilisent les différentes modalités classiques (exposés, cas pratiques y compris en situation réelle des entreprises/organismes, mise en situation...).

### **Assiduité/ évaluation de la formation :**

\* L'assiduité est obligatoire. Elle fait l'objet de listes d'émargement par demi-journée.

\* Contrôle des connaissances :

En référence aux dispositions réglementaires des licences professionnelles et aux modalités en vigueur, chaque Unité d'Enseignement (UE) fait l'objet d'une évaluation formative et certificative selon des modalités variées (dossiers, productions individuelles ou collectives, écrites et orales).

Le contrôle des connaissances résulte d'un contrôle continu. Un système de compensation n'existe qu'entre UE et est décidée sur la base de la moyenne pondérée des UE.

Les UE pour lesquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement acquises et constitueront une capitalisation dans le cadre de sa formation tout au long de sa vie. En cas d'échec dans une ou plusieurs UE, l'étudiant est appelé à valider ultérieurement les modules non obtenus.

A chaque étape de la formation, l'aptitude et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier.

Le sujet du projet, validé par le responsable des projets de la formation, est réalisé dans l'entreprise, ou à l'IUT, en cas d'impossibilité en entreprise. L'apprenant restituera son travail devant un jury courant mars après avoir rédigé un rapport écrit.

Le stage est constitué de missions qui courent toute l'année, dont une majeure partie couvre les compétences acquises dans la Licence professionnelle ASRSI. Fin juin, début juillet, une soutenance orale a lieu devant un jury composé d'intervenants de la formation et du tuteur entreprise. Elle s'accompagne d'un rapport écrit. Ce dernier permet à l'apprenant de revenir sur l'ensemble de ses interventions dans l'entreprise avec une mise en perspective de l'articulation diagnostic-projet-stage.

\* Règles de délivrance du diplôme :

La licence est décernée aux personnes formées qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire. Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20. Lorsque la licence (ou le semestre) n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. Pour le public de formation continue la capitalisation des modules et des unités d'enseignement permet l'individualisation des parcours de formation.

\* Evaluation de la formation par les stagiaires :

A l'issue de la formation un questionnaire est remis aux stagiaires afin qu'ils évaluent la formation (organisation, contenu pédagogique, lien formation-entreprise/organisme, enseignants...). Des représentants des stagiaires participent en fin d'année au conseil de pilotage de la formation, avec l'équipe pédagogique et des représentants d'entreprises/organismes, afin de proposer des améliorations pour les années suivantes.

## **Equipe pédagogique :**

\* Responsable pédagogique de la formation : Eric PORCQ, Professeur Certifié (P.R.C.E.) à l'IUT de Caen.

\* L'équipe pédagogique se compose de 25 personnes dont 9 professionnels (hors PAST), 3 professionnels (PAST, dont 2 à l'IUT), 4 enseignant-chercheurs dont 3 de l'IUT (1 PR et 2 MCF, tous en 27ème section) et un (MCF 27 ème section) de l'ENSICAEN, 5 enseignants du 2nd degré à l'IUT et 4 enseignants du 2nd degré hors Université de Caen. Sur ces 25 personnes, 10 sont enseignants ou enseignants-chercheurs à l'IUT.

Quatre d'entre eux participent à l'encadrement et au fonctionnement de la formation. L'encadrement de la formation se compose du responsable de la formation, d'une personne chargée de l'organisation des emplois du temps et des stages (mise en place du suivi, calendrier des soutenances...), d'une équipe (deux personnes) projets chargée de la validation, voire de la proposition des sujets de projet. Dans le cadre d'un suivi des étudiants en entreprise, chaque étudiant a un membre de l'équipe pédagogique référent (tuteur IUT), qui l'accompagnera toute l'année.

\* La formation est caractérisée par une forte implication de professionnels : 52 %.

## **INSCRIPTION - ADMISSION**

### **Public visé**

Les salariés, demandeurs d'emploi, personnes éligibles au contrat d'alternance «contrat de professionnalisation», les étudiants de formation initiale.

### **Pré-requis :**

Les candidats sont titulaires des diplômes suivants :

- DUT Informatique, Réseaux et Télécommunications (RT), Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII), Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)
- BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO) option A SISR (Solutions d'Infrastructure, Systèmes et Réseaux), option B SLAM (Solutions Logicielles et Applications Métiers)
- L2 mention Informatique

A défaut de posséder un Bac +2 dans la liste mentionnée ci-dessus, la formation est accessible également par la voie de la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (niveau Bac et minimum 3 années d'expérience professionnelle) sous réserve d'acceptation du dossier de demande de **VA.P.P.** par une commission mixte.

Info : Ce diplôme est accessible en **V.A.E.** (Validation des Acquis de l'Expérience) pour les personnes qui possèdent une expérience suffisante dans ce(s) métier(s), dans le but d'obtenir tout ou partie du diplôme sans passer par la voie de la formation.

### **Calendrier :**

- - **Dépôt des candidatures : du 01 avril 2019 au 31 mai 2019**  
\*Inscription en ligne sur le portail de l'IUT de Caen : <https://candidatures.unicaen.fr/ecandidat/>

\*Conditions d'admission : sur dossier uniquement.  
Recrutement sur dossier par un jury d'administration composé de professionnels et d'enseignants.

## **TARIF**

Le coût de la formation net de taxes est de 5625,00€ (450h d'enseignement x 12,50€ horaire)

## **CONTACTS**

### **Pédagogie, calendriers, inscriptions**

IUT de Caen, Campus 3, Département Informatique , rue Anton Tchekhov, 14123 Iffs

Responsable pédagogique : Eric PORCQ - Tél: 02 31 52.55 42 - courriel : [eric.porcq@unicaen.fr](mailto:eric.porcq@unicaen.fr)

Secrétaire du département : Armelle TORNATORE - Tél : 02 31 52.55.21- courriel : [iut.ifs.informatique@unicaen.fr](mailto:iut.ifs.informatique@unicaen.fr)

### **Dispositifs de formation, financements, conseils**

IUT CAEN, Service Formation Continue et Alternance Boulevard du Maréchal Juin 14032 CAEN Cedex

Responsable du service : Anita JEAN, référente Qualité F.C.U. - Tél : 02 31 56 70 15 - courriel : [anita.jean@unicaen.fr](mailto:anita.jean@unicaen.fr)

Assistante de formation : Julie BELLAND - Tél : 02 31 56 70 05 - courriel : [julie.belland@unicaen.fr](mailto:julie.belland@unicaen.fr)

ou [iut.caen.fca@unicaen.fr](mailto:iut.caen.fca@unicaen.fr)

**Dispositifs d'accueil, filière continue :**

- \* Contrat de professionnalisation : Jeunes de 16 à 25 ans, demandeurs d'emploi de 26 ans et + inscrits au Pôle Emploi
- \* Compte Personnel de Formation de transition professionnelle des salariés du privé (ex Congé Individuel de Formation) ou Congé de Formation Professionnelle des agents du public
- \* Pro-A (ex Période de professionnalisation)
- \* Plan de formation des compétences
- \* Financement Région
- \* Compte Personnel de formation et abondement autre dispositif

Selon la situation du candidat et son projet, d'autres dispositifs de financement peuvent être mis en place.. Nous contacter.

Au titre d'un contrat de professionnalisation, le coût de la formation est pris en charge par l'entreprise via son Organisme Paritaire Collecteur Agréé selon des critères propres à chaque branche professionnelle.

***N .B : Toute entrée en formation continue fait l'objet d'un conventionnement avant le 1<sup>er</sup> jour de début de l'action.  
(convention de formation ou contrat de formation selon le type de financement).***